

Conditions Générales

Le Généalogiste Familial Professionnel se doit de tout mettre en oeuvre pour atteindre le résultat escompté et satisfaire au mieux le client en honorant le contrat passé (Le généalogiste a une obligation de moyens et non de résultats).

Certaines archives peuvent être lacunaires, soit parce qu'elles ont été détruites, qu'elles n'existent pas ou ne sont pas communiquées par souci de préservation.

Il est soumis au respect du secret professionnel et au respect de la vie privée (Art. 9 et suivants du Code Civil, Art. 378 du Code Pénal).

Après un premier contact soit par téléphone, courrier, ou à l'aide du formulaire et sans engagement de votre part, le client recevra un devis fixant la nature de la recherche, son coût, le délai de réalisation, les modalités de paiement ainsi que les conditions particulières.

Après accord du devis par le client, un contrat en double exemplaire sera signé par les deux parties.

Le client s'engage à fournir tout élément en sa possession à la signature du devis afin d'éviter au généalogiste des recherches inutiles pouvant engendrer une perte de temps préjudiciable au résultat final.

Le contrat mentionnera :

- *Les coordonnées respectives*
- *Le récapitulatif des éléments fournis*
- *Le détail des recherches à effectuer*
- *La date approximative de la remise du dossier*
- *Le montant total à régler*
- *Les modalités de paiement*

Les recherches démarreront dès réception du dossier complet qui devra comprendre :

- *Le devis accepté et signé*
- *Le contrat signé*
- *Un chèque d'acompte de 50% du montant du devis si égal ou supérieur à 300€ ou la totalité si inférieur.*
- *Un mandat de recherche*

Pour toutes recherches portant sur des documents soumis à autorisation (actes de - de 75 ans), le client devra justifier de son lien de parenté direct avec la personne recherchée et signer un mandat de

Conditions Générales

recherche autorisant le Généalogiste Familial Professionnel à obtenir des copies d'actes concernant ses ascendants directs.

Le dossier généalogique final remis au client contient les fiches individuelles ou familiales de tous les ancêtres, la copie de tous les actes trouvés, l'arbre généalogique (une ou plusieurs feuilles format A4) et la liste des documents consultés.

Vous recevrez un compte-rendu détaillé.

Les documents trouvés sont fournis dans leur intégralité, soit par photocopies ou photographies.

Les frais d'obtention d'actes vous seront facturés en supplément au prix coûtant (frais de photocopie...)

Paielement

Recherche inférieure à 300 €

La totalité de la somme est demandée à la commande

Recherche égale ou supérieure à 300 €

50% à la signature, le solde à l'envoi du dossier final

par provisions (au rythme des travaux)

par mensualités

Les paiements ce feront par chèques

En cas de lacunes ou d'absence d'archives, le prix sera revu à la baisse.

TVA non applicable , article 293 B du code général des impôts

Conditions Générales

Les prix indiqués comprennent :

- *Le devis*
- *Les recherches*
- *Les déplacements pour les départements 75 - 78 - 92 - 95*
- *Le dossier final*
- *Les frais postaux*

Reste à votre charge :

- *Les déplacements autres que 75 - 78 - 92 - 95*

Les déplacements sont facturés 0,34€ le km (parcourt établi avec via-michelin).

- *Les frais d'hébergement aux coûts réels (max 70€ par nuit)*
- *Les photocopies dans les archives (coût réel)*